



REGLEMENT INTERIEUR GYM PARENT- BEBE **Espace Sorano**

L'association accueille les bébés de 12 mois à 3 ans accompagnés de leur parent ou le cas échéant d'un membre de la famille ou nounou qui participe avec l'enfant à la séance.

Ces activités fonctionnent le lundi de 9h30 à 10h30 et 10h30 à 11h30.

L'animateur est responsable de l'animation pédagogique.

Chaque enfant doit être titulaire de la licence-assurance de la saison concernée.

L'inscription s'accompagne d'une fiche autorisation et décharge de responsabilité. Les parents sont tenus de renseigner tous les éléments utiles pour l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions (personnes accompagnatrices, personnes à contacter en cas d'urgence, maladies infectieuses ou chroniques...). Ils s'engagent à communiquer immédiatement toute modification pouvant survenir au cours de l'année par rapport à l'état premier.

L'inscription devra obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical de moins de trois mois.

L'association est responsable de l'enfant à compter de l'heure d'accueil jusqu'à l'heure de sortie notifiée sur le bulletin d'adhésion.

Tout enfant non repris en charge par les parents à l'horaire notifié reste sous la responsabilité de l'association. Celle-ci pourra, pour se dégager de cette responsabilité et assurer la sécurité de l'enfant, faire appel au commissariat de la commune qui assurera la prise en charge de l'enfant.

L'association informera personnellement les parents d'évènement survenant à leur enfant et demandant une attention particulière : problèmes de comportement, retards systématiques, absence non justifiée, malaises, chutes pendant la séance.

L'accès à la salle n'est autorisé qu'aux enfants inscrits et licenciés à l'association ainsi que, le cas échéant, à l'adulte accompagnant. Dans la salle, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants devront porter des chaussettes antidérapantes ou des chaussures de sport réservées uniquement à cette activité.

Il est demandé aux accompagnateurs d'entreposer les poussettes dans le hall d'accueil, à droite, en entrant dans le bâtiment.

Les personnes présentes doivent respecter les réglementations générales intérieures du site.

Vincennes, le 1^{er} septembre 2020